

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 AVRIL 2011

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, LE TROUHER Erwan, ROBIN Evelyne, JOUAN Isabelle, HOUEIX Magali, LE LIBOUX Claude, EZANIC Jean-Louis, MORAUT Philippe

Étaient absents excusés : ELLIAS Claude, LE DEVEHAT Yannick

Était absente : DETLOF-CHAPUT Stéphanie

Secrétaire de séance : M. LE TROUHER Erwan

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2011.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

L'assemblée municipale fixe les taux d'imposition de l'année 2011 comme suit, en décidant de ne pas appliquer une hausse des taux.

Les produits attendus sont donc les suivants :

	Taux année n-1	Taux année en cours	Bases	Produits
Taxe d'habitation	10.85	10.85	1 244 000	134 974
Foncier bâti	16.06	16.06	819 900	131 676
Foncier non bâti	41.33	41.33	147 200	60 838
			TOTAL	327 488

AMORTISSEMENTS SUR DIFFÉRENTS INVESTISSEMENTS

Conformément à la réglementation de la comptabilité publique, il convient d'amortir les travaux réalisés sur les budgets : commune, assainissement et panneaux photovoltaïques.

Le conseil municipal doit fixer la durée d'amortissement.

Monsieur le Maire propose les durées d'amortissement suivantes :

- **BUDGET COMMUNE** :
 - Etudes recensement des zones humides : 10 ans à compter de 2011

- **BUDGET ASSAINISSEMENT** :
 - Curage des lagunes : 10 ans
 - Pompe de relevage : 10 ans
 - Etude bathymétrie : 5 ansA compter de 2011

- **BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES** :
 - Panneaux photovoltaïques : 20 ans à compter de 2012

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de suivre les propositions de Monsieur le Maire citées ci-dessus.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS

En application du décret 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des articles L.2333-84 et R.2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu une indexation de la redevance pour occupation du domaine public communal pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (RODP).

Compte tenu des éléments portés à notre connaissance, le montant pouvant être perçu par la commune, pour l'année 2011, s'élève à 183.00 €. La commune émettra donc un titre de recette correspondant à cette somme.

ENQUÊTE PUBLIQUE SCEA HENVEN

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une enquête publique a lieu en Mairie de Guern du 26 avril au 27 mai 2011 concernant l'exploitation d'un élevage porcin comportant, après restructuration interne, un effectif de 648 reproducteurs, 46 cochettes, 1920 porcelets soit 2374 animaux équivalents au lieu dit Saint-Jean en GUERN.

La commissaire enquêteur est Madame DANET Hervelyne. Elle est de permanence le mardi 26 avril de 9h à 12h, le jeudi 5 mai de 9h à 12h, le mercredi 11 mai de 9h à 12h, le vendredi 20 mai de 14h à 17h, et le vendredi 27 mai de 14h à 17h.

Le conseil municipal est tenu de donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DONNE** un avis favorable à cette restructuration.

INDEMNITÉ À FRANCOISE GICQUEL – MISE À JOUR DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mme GICQUEL Françoise a réalisé la refonte totale du site internet de la commune lors d'un stage en 2008. Dans la continuité, Mme GICQUEL effectue les mises à jour et modifications régulières à notre demande.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,
- **DECIDE** de verser une indemnité de 131 € à Mme GICQUEL Françoise, pour le suivi et la mise à jour du site de la commune.

CONSTRUCTION ATELIER TECHNIQUE – AVENANTS SUR PLUSIEURS LOTS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée plusieurs avenants sur différents lots concernant la construction de l'atelier technique.

- Avenant n° 2 au lot 4.1 Charpente bois :

Une moins value : 278.26 € HT soit 332.80 € TTC

- Avenant n° 1 au lot 5 Couvertures ardoises :

Moins value n° 1 : surface voligée – 50 % pour 815.62 € HT soit 975.48 € TTC

Moins value n° 2 : faîtage terre cuite non réalisé pour 380.24 € HT soit 454.77 € TTC

- Avenant n° 1 au lot 9 Carrelage faïences :

Moins value : siphons douche pour 209.99 € HT soit 251.15 € TTC

- Avenant n° 1 au lot 12 Peinture :

Moins value : Vernis sur escaliers entrepôt non réalisé pour 1 405.78 € HT soit 1 681.31 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte ces moins values.

PLUS-VALUE LOT 4.1 CHARPENTE BOIS ATELIER TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise RIO-TASSET propose un devis pour le renforcement d'un bras de force d'un montant de 143.52 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise RIO-TASSET pour un montant de 120.00 € HT, soit 143.52 € TTC.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DU BUREAU DE POSTE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le bail du bureau de poste arrive à échéance le 31 décembre 2011.

La date de prise d'effet du nouveau bail est fixée au 1^{er} janvier 2012. Le loyer au 1^{er} janvier 2012 sera de 2 213.72 € (1.2 % d'augmentation par rapport au loyer 2011 correspondant à l'évolution de l'indice INSEE janvier 2010 à janvier 2011).

Une facture de consommable chauffage est établie en sus.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, et pris connaissance du nouveau bail proposé, le conseil municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit bail.

CHORALE « FOLIE-DOUCE » DE L'ASSOCIATION MUSIQUE À CORPS ET À CHŒUR

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'association Musique à Corps et à Chœur propose une prestation de sa chorale « Folie-Douce ».

Le prix de la prestation est de 450.00 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas donner suite pour le moment à la proposition d'une prestation de l'association Musique à Corps et à Chœur.

BANCS ECO-LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la pose de bancs à l'éco-lotissement Les Hauts de Bellevue a été réalisée par l'entreprise Brocéliande Paysage.

La pose a été réalisée conformément au schéma proposé (côtes respectées).

3 bancs posés sur 4 se trouvent dans une position d'assise trop basse. Il est souhaitable de les rehausser.

Brocéliande Paysage propose un devis d'un montant de 843.18 € TTC pour remonter le niveau des 3 bancs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas valider la proposition de Brocéliande Paysage et de faire réaliser les travaux en régie par les services techniques de la commune.

VIDE GRENIERS ET CONCOURS DE PÊCHE LE 22 MAI 2011

Monsieur le Maire fait part que Monsieur ANNO Fabrice de l'entreprise AUTO-SKOOTER demande l'autorisation à la commune d'installer un manège d'auto-tampon à l'occasion du vide greniers et du concours de pêche le 22 mai 2011.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable.

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE

Monsieur le Maire informe de la proposition des nouveaux horaires du bureau de poste à compter du 1^{er} août 2011 :

- le lundi de 14h à 16h
- le mardi de 9h15 à 11h45
- le mercredi de 9h15 à 12h
- le jeudi de 9h15 à 12h
- le vendredi de 9h15 à 12h
- un samedi sur 2 de 9h15 à 12h

Cela représente 14h12 d'ouverture en moyenne par semaine. Aujourd'hui, l'ouverture au public est de 15 heures par semaine (3h par jour pendant 5 jours).

L'ouverture le lundi après-midi pendant deux heures n'est pas pertinente car tous les commerces sont fermés, c'est le jour du marché à Pontivy, les écoles ferment à 16h15 et les habitudes seront changées.

L'ouverture un samedi sur 2 donne un manque de repères et les ambulants sont présents le samedi matin.

Le conseil municipal refuse l'ouverture du lundi du bureau de Poste et demande le maintien de l'ouverture tous les samedis matins.

PLAN DÉSHÉRBAGE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu à Saint-Thuriau le 20 avril 2011 au sujet du plan de désherbage communal.

La commune de GUERN a signé la charte régionale d'entretien des espaces communaux.

L'objectif de la charte est de réduire au maximum les quantités de produits et de matières actives appliquées.

Cinq niveaux d'objectif peuvent être visés :

- Niveau 1 : - élaborer un plan de désherbage des espaces communaux selon un cahier des charges validé par la COREP et respecter les consignes (révision matériel de pulvérisation tous les 3 ans, remplir et rincer tout pulvérisateur sur une zone plane perméable...)
 - disposer d'au moins un agent technique applicateur formé depuis moins de 5 ans à l'usage des désherbants type formation CNFPT.
 - informer la population sur la réglementation en vigueur.
- Niveau 2 : - en plus des points du niveau 1, il faut utiliser durablement des techniques alternatives au désherbage chimique.
 - mener des actions visant les jardiniers amateurs
 - ne pas utiliser de produits phytosanitaires dans les écoles, crèches, centres de loisirs et aires de jeux.
- Niveau 3 : - respecter les points des niveaux 1 et 2
 - N'utiliser aucun produit phytosanitaire sur les surfaces à risque élevé selon le

- plan de désherbage
- la commune met en place une politique de développement durable
- Niveau 4 : - respecter les points des niveaux 1, 2 et 3
- N'utiliser aucun produit herbicide ou anti-mousse sur l'intégralité du territoire communal
- proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires dans le règlement intérieur des jardins familiaux.
 - Niveau 5 : - respecter les points des niveaux 1, 2, 3 et 4
- N'utiliser aucun produit phytosanitaire ou anti-mousse sur l'intégralité du territoire communal.

La commune signataire s'engage à atteindre au minimum le niveau 1, l'objectif étant d'atteindre, à terme, le niveau 3. La commune s'engage à mettre en place les actions prévues dans le niveau 1 au plus tard dans l'année suivant la signature de la charte.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2011

Le rassemblement est prévu à 11h30, cour de la Mairie. Le vin d'honneur sera servi au Guernate. Toute la population est invitée à célébrer cette commémoration.

INAUGURATION DU CIRCUIT KALONG GUERN

Monsieur MARTIN, adjoint, informe que l'inauguration du circuit pédestre de KALONG GUERN aura lieu le samedi 14 mai 2011 à 11 heures à la salle polyvalente.

Les dessins réalisés par les enfants des écoles seront exposés et récompensés. Un vin d'honneur sera offert par Pontivy Communauté.

QUESTIONS DIVERSES

- CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE RANGEMENT DES JEUX EXTERIEURS ECOLE PUBLIQUE

Madame L'HOSTIS, adjointe, informe que la dalle a été coulée pour la construction d'un espace de rangement des jeux extérieurs à l'école Les Korrigans. La construction se fera dans la semaine du 02 au 06 mai 2011.

- REMPLACEMENT DE MICKAËL ORHANT

Pendant les vacances de Pâques, Madame MAHO Nathalie remplace Mickaël pour la première semaine et Madame BERNARD Marie-Laure pour la deuxième semaine.

Il n'y aura pas de remplaçant pendant l'arrêt de travail de Mickaël pour assurer les activités sportives des écoles et des adultes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt-trois heures.